

Nombre d'électeurs :

..... 62 .....

Nombre de votants constatés

par les émargements :

..... 62 .....

Nombre d'enveloppes et de bulletins

sans enveloppe trouvés dans l'urne :

..... 0 .....

Nombre de suffrages exprimés :

..... 62 .....

ÉLECTION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

PROCÈS-VERBAL  
des opérations de vote

BUREAU DE VOTE  
Établissement scolaire Est. Libénahiou à Vincennes

Le 9 octobre 2017

En exécution de la décision du Conseil municipal de la ville de Vincennes du 16 décembre 1998,

Qui invite tous les électeurs inscrits en CM2 et 6<sup>ème</sup> de cet établissement, à l'élection de .... 4 ..... conseillers municipaux enfants.

Nom du président : ..... Mme Deleauye .....

Noms des assesseurs : .....

Nom du secrétaire (électeur) : .....

Ouverture du scrutin : 10 heures. 30

Chaque électeur prend une enveloppe, et les bulletins de vote des candidats. Il se rend dans l'isoloir, et introduit le bulletin de son choix dans l'enveloppe électorale.

L'électeur se rend à la table de vote, présente sa carte d'électeur, fait constater au président qu'il n'a qu'une seule enveloppe, et l'introduit dans l'urne.

Le vote a été constaté par la signature de l'électeur sur la liste d'émargement en regard de son nom. La carte électorale est visée par l'assesseur, et rendue à l'électeur.

Clôture du scrutin : 11 heures. 05

Le président procède au dénombrement des émargements, et y a constaté le nombre de votants qui s'est élevé à ..... 62 .....

Puis a ouvert l'urne et a compté les enveloppes qui y étaient enfermées,

Nombre d'enveloppes : ..... 62 .....

Les enveloppes de scrutin ont été regroupées par paquets de 100, et ont été introduites dans les enveloppes prévues à cet effet.

Les personnes et les enfants suivants ont été désignés comme scrutateurs :

.....  
.....  
.....  
.....

Le président répartit les enveloppes contenant les enveloppes de scrutin à dépouiller entre les tables de scrutateurs.

Un scrutateur de chaque table a ouvert les enveloppes de scrutin. Un scrutateur a extrait le bulletin de l'enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur ; celui-ci l'a lu à haute voix ; chaque voix pour chaque candidat a été reportée sur la liste préparée à cet effet. (Une voix = un bâton).

Si plusieurs bulletins portant le même nom sont introduits dans une enveloppe = une voix  
Le nombre de bulletins différents peut être égal ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Le bureau a ensuite statué sur le nombre de ces bulletins et enveloppes, et arrêté les résultats du scrutin :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :

.....62.....

- Nombre de bulletins nuls : .....0.....

=RESTE comme suffrages exprimés : .....62.....

Chaque établissement scolaire possède un nombre de suppléants égal au nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Le classement obtenu par le nombre de voix détermine le rôle de chacun.

#### ÉTAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

Nom du candidat	Nombre de suffrages exprimés
Aurousseau Saeha	2
Bendali Imelle	3
Prismuth Rudy	4
Boudrahem Lina	3
④ Carou Aurélien	4
<del>Cauzit Alexandre</del>	0
<del>Gaudoin Aurélien</del>	0
Guitou Lou-Uuue	2
<del>Ilunga Damien</del>	0
② Keita Boyecheick	12
Lebeau Alpha	1
Marhin Ailie	2
② Maltiuizzo Ailie	7
Michaud Teruue Eloïse	4

Najman Ilan	3
<del>Nzankke Aliza</del>	0
③ Pirok Juliette	7
Schmit Urna	2
Veyssiere Sofia	2
Zantashvili Georges	3

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le président

les assesseurs

le secrétaire

les scrutateurs




